**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2023-42**

**Séance publique du**

**20 janvier 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS**
**Maire**

| Accusé de réception en préfecture |
| --- |
| Identifiant : 013-211300017-20230120-lmc1230589-DE-1-1 |
| Date de signature : 25/01/2023 |
| Date de réception : mardi 24 janvier 2023 |

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture
des Bouches-du-Rhône

*POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:*
*- ACTE SIGNÉ* ✓
*- COMPTE RENDU AFFICHÉ* ✓
*- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ* ✓

Ville d'Aix-en-Provence
Service Démocratie et Citoyenneté

**OBJET** : EXPOSITION DE CORINNE DE BATTISTA AU MUSÉE DU PAVILLON DE VENDÔME - CONVENTION DE PARTENARIAT

Le 20 janvier 2023 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/01/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**
Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.
**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**
Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Amandine JANER à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Stéphane PAOLI.

**Excusés sans pouvoir :**
Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME.

**Secrétaire** : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction des Musées d'Art et
d'Histoire

**Nomenclature : 8.9**
Culture

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 20 JANVIER 2023

---

**RAPPORTEUR :** Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET :** EXPOSITION DE CORINNE DE BATTISTA AU MUSÉE DU PAVILLON DE VENDÔME - CONVENTION DE PARTENARIAT - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Corinne De Battista, diplômée de l'école supérieure d'Aix-en-Provence en 1995, vit et travaille dans le Var. Elle développe, depuis de nombreuses années, un travail qui parle de l'humain, de son identité, du déplacement des individus, des rencontres, des disparitions et de ce qui reste à travers l'histoire, comme ultime témoignage.

Le voyage temporel prend une place particulière dans ses recherches plastiques, il se manifeste par l'utilisation de matériaux et d'objets, dans un premier temps, issus de son héritage familial (photographies, linge de maison, meubles et accessoires divers), puis dans une deuxième démarche, ils peuvent être récupérés, chinés ou collectés dans différents endroits. Tous ces objets, matériaux ou photographies, constituent une « matière première ».

Ce travail est également intimement lié aux recherches sur le paysage géographique et cartographique. Il évoque et invoque les frontières, les séparations ou les liens.
Les hommes et les femmes ont toujours migré, nous sommes une espèce mobile et adaptable. Après la migration d'un peuple, d'une famille, d'un individu, que reste-t-il ? Le temps du souvenir, des photographies, quelques objets, des documents administratifs, des écrits, comme autant de signes distinctifs d'une histoire singulière et, en même temps, universelle.

C'est donc par la réappropriation de ces éléments que Corinne De Battista construit un travail de réflexion autour de la mémoire, présenté **au Musée du Pavillon de Vendôme du 23**

**mars au 4 juin 2023 dans l'exposition « Carte blanche à Corinne De Battista – Topographie de l'intime**» (titre provisoire).

Dessin, broderie et couture, assemblage, sont des techniques au service d'une mise en image de cette notion de déplacement, de lien et de reconstruction. La frontière, la ligne, les visages, les maisons, les liens… comme autant d'éléments symboliques qui tendent vers la notion « d'être là » et « d'être-au-monde ».

Afin de garantir la bonne organisation de cette exposition, il est nécessaire de conclure une convention de partenariat bipartite entre Corinne De Battista et la Ville d'Aix-en-Provence.

Ladite convention a pour objet de déterminer les droits, obligations et charges financières de chacune de ces parties. A ce titre, la Ville s'engage à **financer cette exposition à hauteur de 18 800 € T.T.C**, ainsi que cela ressort du budget annexé au projet de convention.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la convention de partenariat bipartite entre la Ville d'Aix-en-Provence et Madame Corinne De Battista;

- **AUTORISER** Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Adjointe au Maire, déléguée aux musées, à signer ladite convention;

- **AUTORISER** le paiement des factures afférentes à cette exposition, selon le budget prévisionnel de 18 800 € T.T.C;

- **DIRE** que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2023-42 - EXPOSITION DE CORINNE DE BATTISTA AU MUSÉE DU PAVILLON DE VENDÔME - CONVENTION DE PARTENARIAT -

| | | |
|---|---|---|
| Présents et représentés | : | 52 |
| Présents | : | 38 |
| Abstentions | : | 0 |
| Non participation | : | 0 |
| Suffrages Exprimés | : | 52 |
| Pour | : | 52 |
| Contre | : | 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU

Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/01/2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

L'ANNEXE DE LA DELIBERATION RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00
Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr
Téléphone : 04 42 91 90 00